

# **Assemblée communale extraordinaire du 7 novembre 2013**

## **à 20h.00, à l'abri PC, à Crésuz**

Présidence : M. Bütikofer, Syndic

Présents : 25 (dont notre caissière qui n'a pas le droit de vote, n'étant pas domiciliée dans la Commune)

M. le Syndic salue l'Assemblée et souhaite à chacun la bienvenue.

Il commence par nommer deux scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes en précisant que notre caissière, Mme Vial, n'a pas le droit de vote, étant donné qu'elle n'est pas citoyenne de la Commune :

- pour les 2 derniers rangs : M. Didier Baechler : 16
  - pour les 2 premiers rangs et la table du Conseil : Mme A.-S. Aeby : 8
- soit un total de 24 citoyens.

De plus, 7 personnes se sont excusées de ne pouvoir assister à cette assemblée.

M. le Syndic précise que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les Communes, par une publication dans la Feuille officielle No 43 du 25 octobre 2013, un affichage aux piliers publics, une convocation individuelle à chaque citoyen (accompagnée du procès-verbal de la dernière assemblée et d'une explication sur les divers points à traiter).

Les documents relatifs à cette assemblée étaient également disponibles à l'administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

L'assemblée de ce soir sera enregistrée par la secrétaire remplaçante Mme Vial, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Cette assemblée extraordinaire a été convoquée principalement dans le but de compléter la Commission financière qui doit être au complet – 3 membres – pour approuver les budgets 2014. Budgets qui seront présentés lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2013.

A la table du Conseil quelques changements et absences sont à constater. Mme Fr. Eggertswyler, secrétaire communale est excusée car actuellement en arrêt maladie partiel. Par la suite, elle devra subir une intervention chirurgicale et, de ce fait, sera absente quelques semaines. Nous souhaitons à notre secrétaire un bon rétablissement et la remercions de son engagement envers la Commune. Un nouveau Conseiller communal en la personne de M. Jean-Claude Reymond a repris le dicastère des finances et de l'administration, qu'il soit le bienvenu dans l'équipe. M. Nicolas Roschi, Conseiller, absent ce soir vous prie de l'excuser ne pouvant être de retour pour cette assemblée.

M. le Syndic demande si le tractanda tel que présenté est accepté :

### **Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2013  
(il ne sera pas lu étant joint à la convocation)
2. Nomination d'un membre à la Commission financière
3. Nomination d'un membre à la Commission communale des naturalisations
4. Divers

Personne n'émet de commentaire à ce sujet et  
***le tractanda est accepté à l'unanimité.***

## 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 mai 2012

Chacun a pu prendre connaissance de ce procès-verbal qui était joint à la convocation, à disposition à l'administration communale et sur le site Internet de la Commune. Comme il n'y a pas de remarque,

**le procès-verbal est accepté à l'unanimité** par vote à main levée.

## 2. Nomination d'un membre à la Commission financière

M. Reymond était membre de la Commission financière jusqu'à son élection au Conseil Communal. Ceci explique la raison de la présente assemblée. Avant de présenter la personne abordée par le Conseil communal, il est demandé aux citoyens si quelqu'un est intéressé à faire partie de cette commission. Comme personne ne se manifeste, M. Alain Philipona est présenté pour être membre de la Commission financière.

**M. Alain Philipona est élu à l'unanimité** et est chaleureusement applaudi et remercié pour son dévouement à la cause publique

## 3. Nomination d'un membre à la Commission communale des naturalisations

Cette commission obligatoire a traité, depuis sa mise en fonction, un seul dossier. M. Claude Bernhard a changé de domicile et de fait ne peut plus participer à cette commission. Suite à la parution de l'annonce dans le journal Echo Val de Charmey, une personne s'est proposé. Avant de passer à l'élection il est demandé à l'Assemblée présente si un/e citoyen/ne est attiré/e par cette activité. Personne ne s'annonçant, Monsieur Jean Christophe Stucki est proposé.

**M. Jean Christophe Stucki est élu à l'unanimité.** Il est vivement remercié et applaudi pour son engagement envers la communauté.

## 4. Divers

M. Reymond en charge de l'administration précise que pour pallier l'absence de notre secrétaire Mme Eggertswyler, Mme Vial - caissière communale - et Mme Rime - secrétaire pour la révision du PAL – assureront la fonction de secrétaires. Mme Rime étant secrétaire communale à Châtel-sur-Montsalvens, elle connaît déjà les rouages communaux. L'horaire d'ouverture de l'administration sera si possible respecté, sinon il est conseillé de prendre contact directement avec le Conseiller communal responsable du dicastère concerné.

Le Conseil communal n'ayant pas d'autre divers, la parole est donnée aux personnes présentes.

M. Esseiva demande si des séances d'information sont prévues dans le cadre de la révision du PAL. M. le Syndic répond que cette révision fait l'objet d'un processus légal. Le bureau mandaté pour cette révision a établi un programme dans lequel figurent des séances d'information auxquelles seront conviés les propriétaires. Cette révision se déroulera sur 2-3 ans et la population sera régulièrement informée de l'avancée des travaux.

Plusieurs citoyens expriment leur mécontentement sur différents objets :

- a) Devoir conduire les branches et déchets verts à la déchetterie de Châtel-sur-Montsalvens
- b) Nuisances dues aux aboiements intempestifs de certains chiens
- c) Dégagement de poussière lors du soufflage du gravillon sur les routes

A toutes ces doléances, le Conseil communal répond :

- a) Suite à l'achat de la déchiqueteuse, en cas de grande quantité, la Commune va, sur demande, directement sur place pour déchiqueter les branches au tarif de Fr. 150.- l'heure ; libre ensuite à chacun de les recycler dans sa propriété (compost, épandage...) Les copeaux peuvent aussi être amenés directement à Botterens contre paiement. La Commune donnera

des informations complémentaires pour le printemps prochain avec une éventuelle démonstration de déchiquetage. Elle précise aussi que le ramassage des déchets verts n'est pas une obligation légale communale, c'est un service mis sur pied pour les habitants et propriétaires.

- b) Les nuisances des chiens sont réglées par le règlement communal et il existe la possibilité de dénoncer, voire de porter plainte contre les propriétaires indisciplinés.
- c) Afin de limiter l'usage du gravillon en hiver, l'achat d'une saleuse sera mis au budget 2014.

Monsieur Piccand remercie la Commune pour le marquage des routes et les panneaux mais il déplore toujours le stationnement illégal des voitures sur le trottoir à la Route de la Savignière rendant ce dernier impraticable et dangereux pour les enfants. M. Piccand rend attentif la Commune à ce problème. M.Y. Ruffieux précise qu'il est actuellement interdit de stationner à la Rte de la Savignière et des contrôles de police ont lieu. La priorité de droite sera certainement instaurée à la sortie de cette route et contribuera ainsi à diminuer la vitesse.

M. Baechler demande s'il y a des nouvelles au sujet du projet de la Chaumine. M. le Syndic précise qu'un droit de superficie est à l'étude et qu'il sera soumis au vote lors d'une prochaine assemblée communale.

Suite à l'intervention de M. Pasquier, il est répondu qu'il n'y a rien de nouveau au sujet du Vieux Chalet. Ce dossier est à la Préfecture qui doit traiter des oppositions. Le projet de construction est conforme au plan d'aménagement communal. La Commune n'a pas non plus de nouvelle information au sujet de l'exploitation du restaurant.

Comme il n'y a plus d'intervention, M. le Syndic invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié et clôt cette assemblée. Il est alors 20h.45.

La Secrétaire :

Le Syndic :